

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2025	Fiche postes à entretien - N° 1 - A FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH Postes : Enseigner en Unité d'Enseignement (IME, DITEP, IEM Rey Leroux, IES Kerveiza, Centre Angèle Vannier, IME Paron FOUGERES/ la Dussetière LECOUSSE, Handas, Enseignant UE RENNES DIBAOT et PREFAAS AMISEP <u>Renseignements :</u> Tél. 02.99.25.11.02 Mail : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr
Division du 1^{er} degré - DIV1C Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			Poste enseignant – Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds (PEJS) <u>Renseignements :</u> Tél. 02.99.25.11.06 Mail : ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr

- **Poste : Enseignant UE**
IME, DITEP, IEM Rey Leroux LA BOUEXIERE, IES KERVEIZA RENNES, Centre Angèle Vannier RENNES, IME de Paron FOUGERES/La Dussetière LECOUSSE, HANDAS CHARTRES DE BRETAGNE HANDAS PONT PEAN
Enseignant Unité autisme (1/2 temps RENNES DIBAOT et ½ RENNES PREFAAS AMISEP)
- **Poste enseignant – Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds (PEJS)**

Modalités de candidatures et entretien

- Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE - Service DIV1C, pour le 04 février 2025, par courriel sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr
- Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel – Entretiens prévus la 1^{ère} semaine de mars 2025. Convocation adressée sur l'adresse courriel académique
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré – (Dates prévisionnelles du 27 mars 2025 au 10 avril 2025)

Textes de références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Bulletin officiel n° 10 du 11-03-2021 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Arrêté du 2-4-2009 : Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
- Instruction du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Dossier de presse de la Conférence Nationale du Handicap 2023
- Dossier de presse du Comité Interministériel du Handicap 2023
- Dossier de presse de la Stratégie Nationale TND 2023-2027

Cadre général :

Les Unités d'Enseignement (U.E) mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation (P.P.S) des élèves en situation de handicap, dans le cadre de l'accompagnement proposé par les établissements et services médico-sociaux (E.S.M.S, I.E.S, I.M.E, I.E.M., D.I.T.E.P).

Missions :

Les missions d'enseignant s'exercent dans le cadre du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé.

Dans le cadre des unités d'enseignement internes et externes,

- Dispenser un enseignement adapté au public accueilli
- Appuyer et conseiller des équipes pédagogiques et des partenaires.

Dans le cadre de la Prestation en Milieu Ordinaire, en appui à la scolarisation des élèves

- assurer un accompagnement sur une durée déterminée auprès de l'élève, au sein de son établissement scolaire de proximité
- permettre d'aménager l'environnement scolaire
- prévenir les risques de rupture de parcours pour les élèves bénéficiant d'une orientation vers un accompagnement médico-social.

Compétences et connaissances mobilisables :

- Participer, en collaboration avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif, à l'élaboration, dans le cadre du parcours de formation de l'élève, d'un projet individualisé de scolarisation répondant, aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève
- Etre en capacité d'analyser les obstacles rencontrés par l'élève dans le cadre des situations d'enseignement/apprentissage
- Penser et mettre en œuvre la mise en accessibilité des situations d'enseignement/apprentissage
- Avoir une connaissance des divers parcours de scolarisation inclusive
- Connaître et promouvoir les principes de la scolarisation inclusive
- Faire preuve d'une capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

Poste : Enseignant UE

IME, DITEP, IEM Rey Leroux LA BOUEXIERE, IES KERVEIZA RENNES, Centre Angèle Vannier RENNES, IME DE PARON FOUGERES/LA DUSSETIERE LECOUSSE, HANDAS CHARTRES DE BRETAGNE et HANDAS PONT PEAN
Enseignant Unité autisme (1/2 temps RENNES DIBAOT et ½ RENNES PREFASS AMISEP)

Spécificités :

Le calendrier de fonctionnement de ces établissements médico-sociaux, peut différer de celui des établissements scolaires (périodes d'ouvertures se prolongeant en juillet et réouverture de l'établissement parfois fin août). Des formations et réunions de fonctionnement, de services et/ou de projets sont régulièrement organisées sur ces périodes. La participation des enseignants est vivement souhaitée.

De la même façon, les réunions de synthèses ou de service des établissements se déroulent parfois en fin de journée (jusqu'à 18h30). Il est attendu que les enseignants, en fonction des services sur lesquels ils sont positionnés, soient présents.

L'ensemble de ces postes peuvent être des supports de départ en formation CAPPEI – Contexte : exercer en UE.

➤ **Enseigner en IME (Institut Médico Educatif)**

Public accueilli : élèves de 6 à 20 ans, déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, scolarisés partiellement ou totalement à l'IME dans le cadre d'une unité d'enseignement à l'interne ou externalisée en école, collège ou lycée. L'enseignant peut également intervenir dans une école ou un établissement scolaire auprès d'un élève et de l'équipe pédagogique au titre de la Prestation en Milieu Ordinaire ou en soutien d'une scolarisation partagée.

Le projet global de l'élève repose sur un accompagnement éducatif, médical et pédagogique.

➤ **Enseigner en DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique)**

Public accueilli : Enfants, adolescents et jeunes adultes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces élèves ne présentent à priori pas de déficience intellectuelle. Les troubles du comportement sont prégnants (Attachements douloureux, attitudes de retrait, de passivité, renfermement sur soi, difficultés d'attention, de concentration, de langage et d'élaboration de la pensée, instabilité motrice, sentiments de persécution, d'intrusion, d'abandon ...). Ces élèves sont scolarisés partiellement ou totalement à l'ITEP dans le cadre d'une unité d'enseignement interne ou externalisée. L'enseignant peut également intervenir dans une école ou un établissement scolaire auprès d'un élève et de l'équipe pédagogique au titre de la Prestation en Milieu Ordinaire ou en soutien d'une scolarisation partagée.

Le projet global de l'élève repose sur un accompagnement éducatif, médical et pédagogique.

➤ **Enseigner en IEM Rey Leroux LA BOUEXIERE (Institut d'Education Motrice)**

Public accueilli : élèves présentant une situation de polyhandicap et pluri handicaps (plusieurs troubles associés : moteurs, cognitifs, troubles du comportement et du psychisme, visuels et auditifs)

L'enseignant devra assurer un encadrement pédagogique dans les apprentissages visant les paliers 1 ou 2 du socle commun. Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux. Les temps de scolarisation peuvent avoir lieu sur site au sein de l'UE ou dans le cadre de l'UE externalisée à l'école de LA BOUEXIERE et au collège Martin Luther King de LIFFRE.

➤ **Enseigner au Centre Angèle Vannier RENNES**

Etablissement médico-social de statut privé, géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public d'Ille & Vilaine (PEP Brétil' Armor - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique), le Centre Angèle Vannier assure la prise en charge globale, pédagogique, éducative et thérapeutique des enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de 3 à 20 ans, déficients visuels ou aveugles d'Ille & Vilaine.

Il est implanté dans le groupe scolaire "Albert de Mun" (Rue Albert Martin à RENNES) dont il partage les locaux. Un des enseignants est affecté comme coordonnateur de l'ULIS du collège des Ormeaux à Rennes. L'enseignant devra avoir une bonne maîtrise de l'informatique adaptée et des outils de compensation du handicap tels que le braille. Il/elle participera aux formations nécessaires si tel n'était pas le cas.

➤ **Enseigner à KERVEIZA RENNES**

Public accompagné : Élèves sourds ou TSLE (Troubles Sévères Langage Ecrit) ou TSLO (Troubles Sévères Langage Oral) scolarisés dans leur établissement de référence.

Le S.S.F.E.S (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité) a pour mission de soutenir la scolarisation inclusive des enfants et adolescents déficients auditifs âgés de 3 à 20 ans.

L'enseignant affecté au sein de l'IES sis à l'école Carle Bahon de Rennes exerce essentiellement, auprès d'élèves déficients auditifs. Le travail consiste alors à rendre accessibles les apprentissages, en lien avec les classes de l'école, en collaboration avec l'équipe enseignante de l'école et l'équipe pluri-professionnelle de l'IES.

L'enseignant sera amené à proposer plusieurs séances d'accompagnement pédagogique de l'élève. Il s'agit de travailler en relation avec l'enseignant de la classe de référence pour développer des outils et des réponses pédagogiques adaptés aux troubles des élèves. Il devra également préparer et animer des séances de sensibilisation aux troubles des élèves pour les équipes enseignantes, les élèves de la classe de l'élève accompagné.

Il est nécessaire d'avoir certaines notions en LSF pour pouvoir communiquer avec les jeunes sourds. Le poste nécessite d'être en déplacement une partie de la semaine sur Rennes et une partie du département auprès des élèves dans leurs établissements scolaires.

NB : Un des enseignants est affecté comme coordonnateur de l'ULIS du collège de la Binenais à Rennes (Cf Fiche de postes 1-E – ASH). L'enseignant devra avoir une bonne maîtrise de l'informatique adaptée et des outils de compensation du handicap tels que la LSF. Il/elle participera aux formations nécessaires si tel n'était pas le cas.

➤ **Enseigner sur l'UE IME de Paron FOUGERES et la Dussetière LECOUSSE**

Dispositif d'appui à la scolarisation des élèves avec Troubles du Spectre autistique (TSA) au sein des UE de l'IME DE PARON Polyhandicap (Fougères) et de l'IME LA DUSSETIERE LECOUSSE (déficience intellectuelle).

L'enseignant devra assurer un encadrement pédagogique dans les apprentissages visant les paliers 1 ou 2 du socle commun. Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux. Emploi du temps sur 8 demi-journées, en alternant les interventions sur les deux établissements selon un emploi du temps défini, mercredi matin travaillé. Une partie du service s'effectue également à l'UEE de l'école de Paron (inclusions en GS).

➤ **Enseignant Unité autisme (1/2 temps RENNES DIBAOT et ½ RENNES PREFEAS AMISEP)**

Dispositif d'appui à la scolarisation des élèves avec Troubles du Spectre autistique (TSA) au sein des deux IME.

La mission d'enseignement consiste à la mise en œuvre des objectifs du volet scolaire (PPS) du Projet individuel d'accompagnement des élèves (âge collège pour PREFEAS – âge primaire pour Dibaot). L'enseignant se réfère aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

➤ **Enseigner à l'I.E.M. HANDAS (CHARTRES DE BRETAGNE) –**

Le poste est implanté au sein de l'Institut d'Education Motrice (I.E.M) HANDAS à CHARTRES-DE-BRETAGNE

La mission s'exerce auprès d'élèves polyhandicapés scolarisés au sein de l'institut et dans sa partie externalisée en proximité. Elle s'inscrit dans la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (Art 89 de la Loi de modernisation du système de santé) pour le volet appui à la scolarisation des élèves polyhandicapés en milieu ordinaire. L'enseignant devra assurer un encadrement pédagogique dans les apprentissages visant les paliers 1 ou 2 du socle commun avec comme objectif pour certains élèves une validation partielle à complète du CFG.

Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux. Emploi du temps sur 8 demi-journées, mercredi matin travaillé.

➤ **Enseigner à l'I.E.M. HANDAS (PONT PEAN)**

L'unité d'enseignement interviendra au sein de l'école primaire de Pont-Péan. S'agissant d'un support relevant de l'ASH, il sera identifié sur une entité administrative spécifique (voir code dans la liste des postes publiés).

La mission de l'enseignant consiste à la mise en œuvre des objectifs du PPS – volet scolaire du Projet individuel d'accompagnement. L'enseignant, en lien avec le plateau technique de l'IEM, initiera des relations partenariales avec l'équipe pédagogique de l'école dans une perspective inclusive.

Supérieur hiérarchique direct : IEN ASH 1^{er} degré

Titres requis

Priorité aux enseignants titulaires du CAPPEI (Parcours enseigner en UE) ou certification ASH antérieure (CAPPEI, CAPA SH).

Possibilité pour les enseignants non spécialisés de solliciter ces postes (nomination à titre provisoire).

Il peut être nécessaire (pour la PMO et les Unités d'enseignement externalisées) d'être titulaire d'un permis B.

Poste enseignant spécialisé – Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds
Dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap Troubles des Fonctions Auditives avec option d'un parcours d'enseignement bilingue LSF/LF –
NB : Poste également publié dans le cadre du Mouvement nationale POP 2025

Implantation : Le poste est implanté au sein de l'école élémentaire Chateaugiron-Landry à RENNES.

Il s'agit d'une Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds inscrite dans un parcours de scolarisation bilingue en LSF/ LF en partenariat avec l'établissement médicosocial KERVEIZA.

Références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2006-503 du 3 mai 2006, relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds
- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 (BO n° 31 du 27/08/15) - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré et le second degré.

Définition du poste

Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive-parcours d'approfondissement TFA) ou du CAPA-SH option A. A défaut, le/la postulant(e) s'engage à valider la certification au cours de la première année d'exercice sur le poste. **La/le titulaire doit obligatoirement maîtriser le niveau B2+/C1 du CECR en LSF.**

Obligations de service : Obligations réglementaires de service du corps

Cadre réglementaire

L'Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds est un dispositif qui accompagne des élèves sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques du groupe Pôle d'enseignement, d'inclusions individuelles et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.

Missions

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.

Fonctions

Sous la responsabilité de l'IEN de circonscription et de l'IEN-ASH :

- Organiser le dispositif et l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun et plus particulièrement veiller à la construction de compétences sociales et de l'autonomie.
- Concevoir un projet de fonctionnement pour l'Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds, articulé avec le projet de l'établissement ou de l'école.
- Organiser le travail des élèves handicapés en fonction des PPS et en lien avec l'ESS.
- Enseigner aux élèves du dispositif Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds et en assurer la coordination.
- Favoriser la participation des élèves de l'Unité du Pôle d'Enseignement pour les Jeunes Sourds aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles dans les classes.
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogiques.
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés.
- Coordonner les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire.
- Favoriser en équipe la préparation de l'orientation (collège) et de l'insertion professionnelle (lycée professionnel).
- Participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé.

Compétences

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Posséder une bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité en primaire
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.

Ce poste n'est pas un support de départ en formation CAPPEI.

Supérieur hiérarchique direct : IEN ASH 2d degré en lien avec l'IEN de RENNES CENTRE SUD

Titres requis

Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive-parcours d'approfondissement TFA) ou du CAPA-SH option A. A défaut, le/la postulant(e) s'engage à valider la certification au cours de la première année d'exercice sur le poste. **La/le titulaire doit obligatoirement maîtriser le niveau B2+/C1 du CECR en LSF.**